hit holding d'infrastructures de transport S.A.S.

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
Société par actions simplifiée au capital de 669.358.743 euros
Siège social : 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
484 918 123 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 21 mai, à dix heures trente.

La société **Abertis Infraestructuras S.A.**, société anonyme de droit espagnol dont le siège social est sis 89, planta 9, paseo de la Castellana, Madrid (28046), Espagne, ayant pour numéro NIF « A-08209769 », agissant en qualité de seule titulaire de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société (l'« **Associé Unique** »), représentée par Madame Bárbara Jean-Mairet, dûment habilitée aux fins des présentes,

APRÈS AVOIR DECLARÉ QUE :

- les présentes décisions ont été adressées à la société KPMG S.A., Commissaire aux comptes cotitulaire, et la société Philippe Mouraret Audit, Expertise et Conseil (PHM-AEC), Commissaire aux comptes cotitulaire ;
- le projet des statuts modifiés a été transmis à l'Associé Unique.

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

1. Modification de l'article 3 (« Objet ») des statuts de la Société ; et
2. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Modification de l'article 3 (« Objet ») des statuts de la Société

L'Associé Unique **décide** de modifier l'article 3 (« Objet ») des statuts de la Société. Cet article est désormais rédigé comme suit :

« ***ARTICLE 3 - OBJET***

La Société a pour objet :

- *l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion, l'administration, la cession de tous instruments financiers émis par la société Sanef, société anonyme, dont le siège social est situé 30, boulevard Galliéni, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 632 050 019 (ci-après « **Sanef** ») ;*

- *l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion, l'administration, la cession de tous instruments financiers émis par une société agissant exclusivement en tant que concessionnaire d'autoroute(s) ou de tous titres de capital permettant, directement ou indirectement, la détention d'une fraction du capital d'une société agissant exclusivement en tant que concessionnaire d'autoroute(s) ;*

- *plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières ainsi que l'exercice de tous droits, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.* »

SECONDE DÉCISION
Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

* * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de la Société et l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

Abertis Infraestructuras S.A.
Associé Unique
représenté par Madame Bárbara Jean-Mairet

Monsieur Francisco José Aljaro Navarro
Président de la Société